

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 03/08/2022 BOP (du 08/09/2022 au 31/12/2022)

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de la santé
2	LIBELLE DU POSTE : Médecin urgentiste
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME: 96202 PROGRAMME R.H : 97002 CODE POSTE: 2435 CENTRE DE TRAVAIL : 322
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – TAHITI - Formation sanitaire de Tahiti-iti (FSTI) - Hôpital de Taravao – Accueil des urgences
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Sous la responsabilité du médecin chef des urgences, le médecin intègre l'équipe médicale du service des urgences de l'hôpital de Taravao et participe à la permanence des soins organisée en garde médicale sur place H24. Il évalue la gravité de l'état des patients, s'occupe de leur prise en charge médicale et les oriente en fonction de son diagnostic, vers le service correspondant à leur pathologie. En relation avec le centre 15 du centre hospitalier de Polynésie française (CHPF), il décide du transfert du patient vers le CHPF. Il travaille aussi en étroite collaboration avec le cadre du service et l'équipe paramédicale.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Le chef des urgences
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Ordinateur et équipements biomédicaux du service
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Avoir une organisation du travail en roulement par garde de 12h00 ; - Participer à l'alternance du travail de jour et de nuit.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : - Assurer la prise en charge des urgences en pré-hospitalier ; - Assurer l'accueil et la prise en charge des urgences dans l'enceinte de l'établissement ; - Participer à l'organisation et au fonctionnement du service des urgences ; - Réguler les transferts primaires et secondaires avec la collaboration du centre d'appel le 15 ; - Faire des interventions extrahospitalières médicalisées régulées par le centre d'appel 15 et après avoir informé la direction de l'établissement.
14	ACTIVITES ANNEXES : - Participer à la formation continue du personnel médical et paramédical du service des urgences ; - Participer à la réactualisation régulière des plans de secours hospitaliers et des protocoles en soins d'urgence ; - Participer aux différentes réunions conventionnelles au sein de l'établissement ; - Participer de manière exceptionnelle à la permanence médicale dans un autre établissement de soins appartenant à la direction de la santé.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Médecin
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : - Diplôme d'Etat de docteur en médecine ; - Diplôme d'Études spécialisées (DES) de médecine générale ; - Certificat d'aptitude à la médecine d'urgence ; ou Capacité de médecine d'urgence ; ou Diplôme d'études spécialisées complémentaire (DESC) de médecine d'urgence ; - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de médecin spécialisé en médecine d'urgence sur le territoire français.

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES:	S	A	E
	- Connaissance du contexte géo-sanitaire polynésien ;	X		
	- Faculté d'adaptation aux singularités du terrain et au changement ;	X		
	- Polyvalence ;			X
	- Organisation, efficacité ;			X
	- Réactivité ;			X
	- Disponibilité ;	X		
	- Esprit d'équipe ;	X		
	- Diplomatie ;	X		
	- Pédagogie.	X		

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Expérience en médecine d'urgence au sein des services d'urgence (SAMU-SMUR), des unités de proximité d'accueil, de traitement et d'orientation des urgences (UPATOU) ou des pôles spécialisés des urgences (POSU)
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE :
----	--------------------------------------

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans minimum
----	---

Le chef de service :

L'agent :

Date :

Date :

Signature :

Signature :